

**Objet : Affaire n°23S0012 - FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords - Lot 6 - Électricité - Chauffage - Ventilation - Éclairage sportif - Avenant n°2**

N° : VA\_DEC2025\_485  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2° ; R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique;

Vu l'avis de la Commission des marchés du 28 avril 2025.

**décidons**

De conclure avec la société DJC ELECTRICITE GENERALE située à BONDUE (59588), titulaire du Lot 6 – Electricité – Chauffage – Ventilation – Eclairage sportif du marché n°23S0012 FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords 2023, un avenant n°2 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant de 10 510,30 € HT.

Montant du marché : 112 553,00 € HT

Avenant n°1 : 20 718,41 € HT représentant une hausse de 18,41%

Avenant n°2 : 10 510,30 € HT représentant une hausse de 9,34%

Nouveau montant du marché : 143 781,71 € HT

Imputation budgétaire : 21318.412.2200 SPTLEMAI

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 16 juillet 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-212540-AU-1-1  
Date AR Préfecture : samedi 19 juillet 2025